Assemblée générale de l'IEC
27 avril 2002

Le 27 avril, à 9 heures, Monsieur le Président J. DE LEENHEER a ouvert la seizième assemblée générale de l'Institut. A cette occasion, outre de nombreuses personnalités du monde économique et judiciaire, près de 800 membres s'étaient déplacés au Palais des Congrès de Bruxelles. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

Le bureau

Le bureau était composé de : Messieurs Johan DE LEENHEER, Président, Guy STEVENS, vice-Président, André BERT, Secrétaire-Trésorier, et Madame Micheline CLAES, Secrétaire, assistés de Monsieur Philip VAN EECKHOUTE, Secrétaire général.

Allocution du Président (1ère partie)

Pour commencer, M. DE LEENHEER a attiré l'attention de l'auditoire sur les activités de la nouvelle Commission du stage et du Service du stage qui, sous la direction de M. Jos VAN WEMMEL et de Mme Christine CLOQUET, ont entamé la « refonte » de l'examen d'admission.
Le Président a souligné que, dans l'attente du nouvel arrêté royal qui réglementera définitivement le stage et les examens des candidats experts-comptables et conseils fiscaux, le Conseil a décidé d'organiser un examen d'admission spécifique à l'occasion de la session d'examen 2002, session pour laquelle un système de dispenses a été instauré. M. DE LEENHEER a indiqué qu'il s'agissait d'un règlement spécifique, qui a reçu l'aval du Conseil supérieur des Professions économiques, et qui sera adapté aux dispositions de l'arrêté royal définitif, probablement à partir de 2003. M. DE LEENHEER a très chaleureusement remercié la Commission du stage et le Service du stage pour leur dynamisme et pour le remarquable travail accompli.

Le Président a ensuite passé en revue les principales activités de l'Institut en 2001 :

- Il a évoqué le succès du colloque consacré à la lutte contre la grande fraude fiscale que l'Institut a organisé avec M. Alain ZENNER, Commissaire du gouvernement chargé de la lutte contre la grande fraude fiscale et la simplification des procédures fiscales. Ce dernier y a fait un plaidoyer pour que l'Administration donne le primat à la lutte contre la fraude grave et organisée, et aussi pour la réalisation d'une alliance entre les secteurs privé et public.

- M. DE LEENHEER s'est étendu sur un des thèmes abordés au cours de ce colloque, à savoir le secret professionnel. L'orateur a clairement fait apparaître que, dans le cadre de la loi anti-blanchiment, des appels sont lancés de tous côtés aux experts-comptables et/ou conseils fiscaux externes afin qu'ils apportent leur aide, mais sans omettre de respecter le secret professionnel.

- Le Président DE LEENHEER a précisé que la mise à jour de la banque de données Eurochallenger, confiée à un comité de suivi présidé par M. KROCKAERT, et composé de spécialistes en différentes matières, avait conduit au développement d'une nouvelle version, laquelle constitue une réussite totale. M. DE LEENHEER a remercié M. KROCKAERT et son équipe pour leur travail de tout premier ordre.

- Au sujet des déclarations fiscales électroniques, M. DE LEENHEER a qualifié cette manière nouvelle de communiquer de « pierre angulaire de la simplification administrative ». Il s'est réjoui que la collaboration fructueuse

Le bureau était composé de : Messieurs Johan DE LEENHEER, Président, Guy STEVENS, vice-Président, André BERT, Secrétaire-Trésorier, et Madame Micheline CLAES, Secrétaire, assistés de Monsieur Philip VAN EECKHOUTE, Secrétaire général.

entre l'Institut, les représentants du Ministère des Finances et ceux du Cabinet d'Alain ZENNER ait permis le lancement opérationnel du module EDIVAT et les derniers essais du système INTERVAT.

L'orateur a énuméré un certain nombre de missions nouvelles que le législateur a confiées aux experts-comptables externes en 2001 :

- La loi relative à la participation des travailleurs permet aux experts-comptables externes d'intervenir en cas de participation au capital, notamment lorsqu'il s'agit d'actions non cotées ou négociées en Bourse. M. DE LEENHEER a remercié le Professeur Jean-Paul SERVAIS, M. Jan VERHOEYE et M. Bruno COLMANT, qui ont participé au colloque organisé par l'Institut à ce propos, en collaboration avec la FVIB (Fédération des Professions Libérales et Intellectuelles).

- Avec la Chambre nationale des Notaires et l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, l'Institut a créé une commission mixte qui donnera aux professionnels concernés des explications concrètes et pratiques sur les dispositions de la loi et de l'arrêté royal relatifs à l'évaluation d'une étude notariale.

- Le Conseil a décidé de donner un contenu concret aux prescrits légaux qui prévoient de confier aux stagiaires et aux membres une mission d'accompagnement des entreprises débutantes. En outre, un manuel sera édité, intitulé : « *Constitution et phase de démarrage des entreprises* », qui envisagera les facettes financières, économiques, comptables, fiscales et juridiques que présentent la constitution et les premières années d'activité des entreprises. Sa coordination a été confiée au Professeur Docteur Anne BENOÎT-MOURY (Université de Liège) et au Professeur Docteur Bernard TILLEMAN (K.U Leuven).

- Un manuel relatif aux normes IAS, « *The Practical Guide to Applying IAS in Belgium* », a été adressé aux membres fin 2001. Il permet de prendre conscience à temps de l'importance des

efforts que le passage aux normes IAS nécessitera. L'Institut veille en outre à ce que ces normes IAS soient traduites dans nos langues nationales.

- Fin 2001, la Commission de la Chambre chargée des problèmes relatifs au droit commercial et économique a invité l'Institut à exposer, au cours d'une audition, le point de vue du Conseil sur le projet de loi 'Corporate Governance'. Dans ce débat, le Conseil de l'Institut estime qu'il faut tenir compte des modalités créées par la loi pour que tous les actionnaires puissent, sur la base d'une information suffisante et claire, prendre part aux décisions portant sur la politique de la société. En pratique, il s'est cependant avéré que les termes dans lesquels ce cadre légal est coulé, peuvent, dans certains cas, compromettre la sécurité juridique. Le Conseil de l'Institut pense que le débat actuel en matière de "corporate governance" offre l'occasion de gommer en même temps les imprécisions qui existent sur ce plan.

En guise de conclusion, M. DE LEENHEER a évoqué le souvenir de tous les confrères et collaborateurs disparus en 2001, notamment les deux grandes figures de la profession que furent André PRINZ et Joseph COLLEYE, mais aussi Corry VANDER BORGHT, qui a longtemps renforcé les services administratifs de l'Institut.

Il a remercié toutes les personnes qui apportent leur concours aux commissions d'agréation, et en particulier à madame Anne SPIRITUS-DASSESSE, présidente de la Commission d'agréation des conseils fiscaux ; les membres qui siègent dans les différentes commissions et dans les groupes de travail de la FEE, et tout spécialement Ruddy DE WILDE, en tant que membre du Conseil de la FEE ; Guy STEVENS, vice-Président, le Conseil et le Comité exécutif ; les Past-Presidents Roger VANDELANOTTE et Raymond KROCKAERT ; les services de l'Institut sous la direction de Philip VAN EECKHOUTE et d'Isabelle HAMERLINCK.

M. DE LEENHEER a aussi félicité les stagiaires, leur souhaitant beaucoup de courage, de persévérance et de succès, et tous les nouveaux confrères, auxquels il a chaleureusement souhaité la bienvenue dans notre Institut.

Enfin, il a très vivement remercié les membres pour leur dévouement, leur loyauté et leur professionnalisme.

Guy Stevens : "... l'examen d'entrée, le stage et l'examen d'aptitude sont intégralement basés sur la 8ème directive du Conseil des Communautés européennes".

Allocution du vice-Président

M. STEVENS, vice-Président, a ensuite pris la parole. Il a rappelé que, concernant la formation des candidats experts-comptables, la mission légale de l'Institut a consisté, dès l'origine, à veiller à ce que l'examen d'entrée, le stage et

l'examen d'aptitude soient intégralement basés sur la 8ème directive du Conseil des Communautés européennes, et que, depuis que le titre de conseil fiscal a été réglementé par la loi du 22 avril 1999, l'Institut remplit aussi cette mission à l'égard des conseils fiscaux.

Le vice-Président a résumé l'avis énoncé par le Conseil supérieur des Professions économiques quant à l'avant-projet d'arrêté royal relatif aux examens et au stage des candidats experts-comptables et/ou conseils fiscaux. Cet avis s'articule sur sept lignes de force :

1° Assurance que le niveau qualitatif des personnes qui obtiennent le titre de conseil fiscal et/ou d'expert-comptable correspond aux attentes des enterprises;
2° Nécessité de prendre en considération les connaissances que les candidats à l'examen d'admission ont acquises dans le cadre de leur formation antérieure, qu'ils soient porteurs d'un diplôme d'enseignement supérieur de type long ou de type court ;
3° Mise en place d'un système de dispenses qui, dans la mesure du possible, évitera toute forme de subjectivité ;
4° Prise en considération des spécificités des différentes professions comptables et fiscales, notamment des dispositions applicables aux reviseurs d'entreprises ;
5° Redéfinition des compétences et des moyens de la Commission du stage;
6° Ouverture de l'Institut vers le monde académique ;
7° Conséquences de la déclaration de Bologne.

M. STEVENS a mis l'accent sur les deux modifications qu'a subies l'examen d'entrée que le Conseil, en attendant le nouvel arrêté royal, a organisé les 2 et 16 mars 2002. D'une part, c'est la première fois que les candidats avaient le choix entre l'examen d'admission au stage de conseil fiscal et l'examen d'admission au stage d'expert-comptable. D'autre part, les candidats ont été dispensés de présenter certaines matières de l'examen, cela en fonction de leur formation antérieure.

Le vice-Président a fourni des précisions sur la manière dont se répartissaient les 1.330 inscriptions à cet examen – c'est-à-dire plus du double des sessions d'examen précédentes.

Il a conclu que cet examen aura permis à l'Institut d'acquérir une expérience qui peut se révéler utile en pratique, dans la perspective de la publication du nouvel arrêté royal, et a remercié la Commission et le Service du stage pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

M. André BERT, Secrétaire-Trésorier, a rendu compte de la situation financière de l'Institut

M. Hugo DOOMS, Commissaire, a fait rapport, à la fois en son propre nom et au nom de M. Thierry BECKO, sur les comptes de l'année écoulée

Rapport financier

M. André BERT, Secrétaire-Trésorier, a rendu compte de la situation financière de l'Institut, - le présent exercice présente un boni de 4.194.474 BEF (103.978,29 EUR) – et commenté les états financiers transmis aux membres.

Rapport des commissaires

M. Hugo DOOMS, Commissaire, a fait rapport, à la fois en son propre nom et au nom de M. Thierry BECKO, sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaire, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de collaboration avec le Conseil et les services de l'Institut, en toute liberté et indépendance, les Commissaires ont pu confirmer que les comptes annuels au 31 décembre 2001 présentant un boni de l'exercice de 4.194.474 BEF (103 978,29 EUR) et un total bilantaire de 123.750.010 BEF (3 067 682,62 EUR) sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale ont approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Présentation du budget 2002

M. André BERT, Secrétaire-Trésorier, présente ensuite le budget 2002. Le montant des cotisations, converti en euros, demeure inchangé par rapport à l'année précédente.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale approuvent le budget 2002 et donnent décharge aux membres de Conseil et au Secrétaire-Trésorier.

Remise des prix de la Fondation du Collège National des Experts-Comptables de Belgique

M. Serge VERELST, vice-Président du

Fondation du Collège National des Experts-Comptables de Belgique - Remise des prix

Stagiaires francophones	Stagiaires néerlandophones
Jean-Michel COLLARD	Rudi GOGNE
Sophie LABILLOY	Koen ELST
Patrick FOUARGE	Marie-Pauline DELSAERDT
Claudine MICHEL	Pieter DEVLOO
Rong ZHOU	Dimitri DENDOOVEN
Philippe SCHMETS	
Marie-Laure BAUWENS	

Collège National des Experts-Comptables de Belgique, a rappelé les objectifs de la Fondation dudit Collège National. Au nom de celle-ci, MM. René HOUDMONT, Président du Collège, et VERELST ont remis ensuite un prix de 750 EUR à chacun des cinq candidats stagiaires francophones et des cinq candidats stagiaires néerlandophones qui ont obtenu les meilleurs résultats lors de l'examen d'accès au stage pour la session 2001.

Décisions

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- désignation de nouveaux commissaires francophones et néerlandophones. Ont été élus dans les mandats de commissaires, les membres suivants : Monsieur Thierry BECKO (effectif francophone) et Madame Denise VERANNEMAN (suppléant francophone) ; Monsieur Hugo DOOMS (effectif néerlandophone) et Monsieur Emile VAN KEERBERGHEN (suppléant néerlandophone) ;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- décharge pour les membres du Conseil, le Secrétaire-Trésorier et les commissaires ;
- approbation du budget pour 2002, le montant des cotisations des membres demeurant inchangé.

Les montants de la cotisation de membre s'énoncent donc comme suit dans le tableau ci-dessous.

Les cotisations de membre 2002

CATEGORIES	
1) Personnes physiques membres internes	**297,47 EUR**
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres internes agréés en 2002, 2001, 2000 après accomplissement d'un stage de 3 ans	148,74 EUR
b) membres internes pensionnés	148,74 EUR
2) Personnes physiques membres externes (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 12,64 €)	**458,85 EUR**
Une réduction de 50 % est accordée aux :	
a) nouveaux membres externes agréés en 2002, 2001, 2000 après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 12,64 €)	235,74 EUR
b) membres externes pensionnés (y compris taxe obligatoire CTIF, Cellule de Traitement des Informations Financières, 12,64 €)	235,74 EUR
3) Sociétés professionnelles	
- unipersonnelles	178,48 EUR
- autres	446,21 EUR
4) Stagiaires (frais administratifs)	74,37 EUR

Présentation du site Internet de l'Institut

M. DE LEENHEER a présenté en avant-première le site Internet de l'Institut, complètement réactualisé quant au contenu, et profondément restructuré. Nous y reviendrons plus amplement dans la rubrique « E-news » de ce numéro (pp. 60).¶